

La sortie de champ dans ELIPA : la mesurer, la « corriger » ?

Division des enquêtes et études statistiques, DSED¹

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) a interrogé les 97 736 personnes qui, pour la première fois, ont obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an en 2009. Ces nouveaux migrants ont été interrogés à trois reprises : en 2010, 2011 et 2013, avec pour objectif d'interroger respectivement 6 000, 4 500 et 3 000 personnes. Ces objectifs ont été atteints.

Il n'est pas possible de savoir, parmi les 6 107 répondants de 2010, qui est toujours présent en France en 2013. Deux approches auraient pu être mise en œuvre. Première approche, la plus efficace : de façon très simple, donner à disposition du maître d'ouvrage les identifiants du « fichier des titres de séjour » (il s'agit précisément de l'application de gestion des résidents étrangers en France, AGDREF). Cette voie n'a pas été envisagée au début de l'opération. La deuxième voie consistait donc à recueillir les raisons de non-réponse avec précision (déménagement en France / à l'étranger...). Elle s'est avérée impossible à mettre en pratique. On rappellera toutefois les principaux résultats de l'analyse faite pour identifier les déterminants de l'échec du contact (qui a été distingué dans le cadre de l'analyse de la non réponse des déterminants du refus de répondre une fois contacté). Ces analyses portent sur les répondants de vague 1 puis les répondants de vague 2 et utilisent toute l'information disponible.

La seconde partie de l'étude consiste à présenter les éléments d'information que l'on peut récupérer via l'AGDREF. De façon globale pour les étrangers en France, le suivi des personnes est possible. On peut ainsi déterminer des effectifs de personnes obtenant un premier titre l'année N et toujours présentes (quel que soit le titre détenu) l'année N+n. L'hypothèse, si la personne n'est plus présente en N+n, est qu'elle n'est plus en France. On omet les cas de décès et les naturalisations (un citoyen devenu français n'a plus d'obligation de détenir un titre de séjour). On capte les « changements de statut » : personne toujours présente, mais avec un autre titre de séjour. On en tire des probabilités d'être présent l'année N+n sachant que l'on a obtenu le premier titre l'année N en déclinant suivant quelques caractéristiques des étrangers, notamment, sexe et nationalité, mais aussi le motif administratif d'entrée. Celui-ci s'avère souvent pertinent dans les analyses de la population d'intérêt. Ces probabilités permettent de calculer une pondération alternative : la pondération « normale » (les répondants de 2013 sont représentatifs des 97 736 personnes signataires en 2009) et une pondération où les répondants de 2013 sont représentatifs des signataires de 2009 toujours présents en 2013.

La troisième partie de l'étude montre sur une batterie d'indicateurs pertinents les principaux écarts suivant que l'on utilise l'une ou l'autre pondération. L'idée intuitive est qu'un indicateur « d'intégration », comme par exemple le taux d'emploi est biaisé de façon endogène. Un migrant qui a du mal à trouver un emploi serait plus susceptible de quitter la France. En conséquence, l'évolution d'un tel indicateur entre 2010 et 2013 surestimerait l'intégration réelle.

On montrera que les écarts sur les principaux indicateurs pertinents sont en fait relativement modestes, mais significativement non nuls. Au final, sans prétendre parfaitement comprendre le biais endogène de non-réponse, les analyses proposées montreront la robustesse des études sur l'intégration économique telles qu'elles ont été menées jusqu'à présent à partir de l'enquête.

¹Le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) est le SSM Immigration. L'étude est réalisée par Gérard Bouvier, Florent Domergue et Virginie Jourdan, du DSED.